

DOCUMENT EXTERNE
Londres, octobre 1996

PEINE DE MORT
Pays abolitionnistes
et non abolitionnistes
en octobre 1996

Plus de la moitié des pays du monde ont aboli la peine de mort dans leur législation ou en pratique. La Belgique a aboli la peine de mort pour tous les crimes en août 1996 et fait donc désormais partie des pays abolitionnistes de droit pour tous les crimes. Les Comores sont classées parmi les pays non abolitionnistes depuis le 18 septembre 1996, date à laquelle a eu lieu dans ce pays la première exécution depuis dix-huit ans.

Vous trouverez ci-joint une liste de pays indiquant l'état de leur législation sur la peine de mort. Pour les pays abolitionnistes, la date d'abolition et la date de la dernière exécution sont précisées lorsqu'elles sont connues. Pour les pays ayant aboli la peine de mort pour tous les crimes, la date à laquelle elle a été abolie pour les crimes de droit commun est précisée lorsque l'abolition s'est faite en deux temps. (La date d'abolition donnée dans le tableau est généralement celle à laquelle a été prise la décision. Toutefois, si l'abolition n'est entrée en vigueur que plusieurs années plus tard, c'est cette dernière date qui est indiquée.)

Vous trouverez également ci-joint une liste des pays qui ont aboli la peine de mort depuis 1976. Elle montre que, ces dernières années, deux pays par an en moyenne ont, soit aboli la peine de mort dans leur législation, soit aboli la peine de mort pour tous les crimes après l'avoir déjà fait pour les crimes de droit commun.

Ces listes ont été établies à partir des informations dont disposait Amnesty International le 30 septembre 1996. Elles constituent une mise à jour du document intitulé : Peine de mort. Pays abolitionnistes et non abolitionnistes en mars 1996 (index 71 : ACT 50/04/96), publié en mars 1996. Toute modification ou correction sera publiée le cas échéant.

La répartition entre pays abolitionnistes et non abolitionnistes est désormais la suivante :

Pays abolitionnistes de droit pour tous les crimes	58
Pays abolitionnistes de droit pour les crimes de droit commun	15
Pays abolitionnistes en pratique	26
Total des pays abolitionnistes de droit ou en pratique	99
Total des pays non abolitionnistes	95

1. Pays abolitionnistes de droit pour tous les crimes

Pays et territoires – 58 au total – dont la législation ne prévoit la peine de mort pour aucun crime.

ÉTATS	DATE D'ABOLITION	DATE D'ABOLITION POUR LES CRIMES DE DROIT COMMUN	DATE DE LA DERNIÈRE EXÉCUTION
Allemagne*	1949/1987		1949
Andorre	1990		1943
Angola	1992		
Australie	1985	1984	1967
Autriche	1968	1950	1950
Belgique	1996		1950
Cambodge	1989		
Cap-Vert	1981		1835
Colombie	1910		1909
Costa Rica	1877		
Croatie	1990		
Danemark	1978	1933	1950
Équateur	1906		
Espagne	1995	1978	1975
Finlande	1972	1949	1944
France	1981		1977
Grèce	1953		1972
Guinée-Bissau	1993		1986 ⁽¹⁾
Haïti	1987		1972 ⁽¹⁾
Honduras	1956		1940
Hong Kong	1993		1966
Hongrie	1990		1988
îles Salomon		1966	⁽²⁾

* La peine de mort a été abolie en RF1 en 1949 et en RD1 en 1987. La dernière exécution en RF1 remonte à 1949. La date de la dernière exécution en RD1 n'est pas connue. La RF1 et la RD1 ont été unifiées en octobre 1990. L'Allemagne unifiée s'appelle désormais la République fédérale d'Allemagne.

(1) date de la dernière exécution connue

(2) aucune exécution depuis l'indépendance

ÉTATS	DATE D'ABOLITION	DATE D'ABOLITION POUR LES CRIMES DE DROIT COMMUN	DATE DE LA DERNIÈRE EXÉCUTION
Îles Marshall			(2)
Islande	1928		1850
Irlande	1990		1954
Italie	1994	1947	1947
Kiribati			(2)
Liechtenstein	1987		1785
Luxembourg	1979		1949
Macédoine (ex-République yougoslave de-)			
Maurice	1995		1987
Micronésie (États fédérés)			(2)
Moldavie	1995		
Monaco	1962		1847
Mozambique	1990		1986
Namibie	1990		1988
Nicaragua	1979		1950
Norvège	1979	1905	1948
Nouvelle-Zélande	1989	1961	1957
Palau			
Panama			1903 ⁽¹⁾
Pays-Bas	1982	1870	1952
Portugal	1976	1867	1849 ⁽¹⁾
République dominicaine	1966		
République	1990		

(1) date de la dernière exécution connue

(2) aucune exécution depuis l'indépendance

ÉTATS	DATE D'ABOLITION	DATE D'ABOLITION POUR LES CRIMES DE DROIT COMMUN	DATE DE LA DERNIÈRE EXÉCUTION
tehèque*			
Roumanie	1989		1989
Saint-Marin	1865	1848	1468
So Tomé-et-Principe	1990		(2)
Slovaquie*	1990		
Slovénie	1989		
Suède	1972	1921	1910
Suisse	1992	1942	1944
Tuvalu			(2)
Uruguay	1907		
Vanuatu			(2)
Vatican	1969		
Vénézuéla	1865		

- (1) date de la dernière exécution connue
- (2) aucune exécution depuis l'indépendance

2. Pays abolitionnistes de droit pour les crimes de droit commun

Pays – 15 au total – dont la législation prévoit la peine de mort uniquement pour les crimes exceptionnels tels que ceux prévus par le Code de justice militaire ou ceux commis dans des circonstances exceptionnelles, en temps de guerre par exemple.

PAYS	DATE D'ABOLITION POUR LES CRIMES DE DROIT COMMUN	DATE DE LA DERNIÈRE EXÉCUTION
Afrique du Sud	1995	1991
Argentine	1984	
Brésil	1979	1855
Canada	1976	1962
Chypre	1983	1962
El Salvador	1983	1973 ⁽¹⁾
Fidji	1979	1964
Israël	1954	1962
Malte	1971	1943
Mexique		1937
Népal	1990	1979
Paraguay	1992	1928
Pérou	1979	1979
Royaume-Uni	1973	1964
Seychelles		⁽²⁾

(1) date de la dernière exécution connue

(2) aucune exécution depuis l'indépendance

3. Pays et territoires abolitionnistes en pratique

Pays et territoires - 26 au total - dont la législation prévoit la peine de mort pour les crimes de droit commun, mais qui peuvent être considérés comme abolitionnistes en pratique parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins dix ans, ou parce qu'ils se sont engagés, au niveau international, à ne procéder à aucune exécution.

PAYS ET TERRITOIRES	DATE DE LA DERNIÈRE EXÉCUTION
Albanie*	
Bermudes	1977
Bhoutan	1964 ⁽¹⁾
Bolivie	1974
Brunéi Darussalam	1957
Burundi	1982
Congo	1982
Côte-d'Ivoire	
Djibouti	⁽²⁾
Gambie	1981
Madagascar	1958 ⁽¹⁾
Maldives	1952 ⁽¹⁾
Mali	1980
Nauru	⁽²⁾
Niger	1976 ⁽¹⁾
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1950
Philippines	1976
République centrafricaine	1981
Rwanda	1982
Samoa occidentales	⁽²⁾
Sénégal	1967
Sri Lanka	1976
Suriname	1982
Togo	
Tonga	1982
Turquie	1984

* En vue de l'adhésion de l'Albanie au Conseil de l'Europe, le président du Parlement albanais, Pjeter Arbërori, a

signé le 29 juin 1995 une déclaration dans laquelle il se dit prêt à engager son pays à « *instaurer un moratoire sur les exécutions jusqu'à l'abolition totale de la peine capitale* ».

(1) date de la dernière exécution connue

(2) aucune exécution depuis l'indépendance

4. Pays et territoires non abolitionnistes

Pays et territoires – 95 au total – dont la législation prévoit la peine de mort pour les crimes de droit commun et qui procèdent à des exécutions. (La plupart de ces pays et territoires ont procédé à des exécutions durant ces dix dernières années. Pour quelques pays, Amnesty International n'a eu connaissance d'aucune exécution, mais elle n'est pas en mesure d'établir si oui ou non des exécutions ont eu lieu. D'autre part, plusieurs pays ont procédé à des exécutions durant ces dix dernières années, mais ont depuis instauré des moratoires sur les exécutions.)

Afghanistan	Guinée	Saint-Vincent- et-les-Grenadines
Algérie	Guinée équatoriale	Saint-Lucie
Antigua-et-Barbuda	Guyana	Saïra Leone
Arabie saoudite	Inde	Singapour
Arménie	Indonésie	Somalie
Azerbaïdjan	Irak	Soudan
Bahamas	Iran	
Bahréïn		
Jamaïque		
Swaziland		
Bangladesh	Japon	Syrie
Barbade	Jordanie	Tadjikistan
Belize	Kazakhstan	Taiwan
Bénin	Kenya	Tanzanie
Biélorussie (Belarus)	Kirghizistan	Tchad
Bosnie-Herzégovine	Koweït	Taïlande
Botswana	Laos	Trinité-et-Tobago
Bulgarie	Lésoto	Tunisie
Burkina Faso	Lettonie	Turkménistan
Caméroun	Liban	Ukraine
Chili	Libéria	Viet-Nam
Chine	Libye	Yémen
Comores		
Lituanie		
Yougoslavie		
Corée du Nord	Malaisie	(Serbie et Monténégro)
Corée du Sud	Malawi	Zaïre
Cuba	Maroc	Zambie
Dominique	Mauritanie	Zimbabwe
Égypte	Mongolie	
Émirats arabes unis	Myanmar	
Érythrée	Nigéria	
Estonie	Oman	
États-Unis	Ouganda	
Éthiopie	Ouzbékistan	
Gabon	Pakistan	
Géorgie	Pologne	
Ghana	Qatar	
Grenade	Russie	
Guatemala		
Saint-Kitts-et-Nevis		

Liste des pays ayant aboli la peine de mort depuis 1976

1976 Le Portugal abolit la peine de mort pour tous les crimes.

Le Canada abolit la peine de mort pour les crimes de droit commun.

1978 Le Danemark abolit la peine de mort pour tous les crimes.

L'Espagne abolit la peine de mort pour les crimes de droit commun.

1979 Le Luxembourg, le Nicaragua et la Norvège abolissent la peine de mort pour tous les crimes.

Le Brésil, Fidji et le Pérou abolissent la peine de mort pour tous les crimes de droit commun.

1981 La France et le Cap-Vert abolissent la peine de mort pour tous les crimes.

1982 Les Pays-Bas abolissent la peine de mort pour tous les crimes.

1983 Chypre et El Salvador abolissent la peine de mort pour les crimes de droit commun.

1984 L'Argentine abolit la peine de mort pour les crimes de droit commun.

1985 L'Australie abolit la peine de mort pour tous les crimes.

1987 Haïti, le Liechtenstein et la RDA¹ abolissent la peine de mort pour tous les crimes.

1989 Le Cambodge, la Nouvelle-Zélande, la Roumanie et la Slovaquie² abolissent la peine de mort pour tous les crimes.

1990 L'Andorre, la Croatie³, la Hongrie, l'Irlande, le Mozambique, la Namibie, São Tomé-et-Principe et la Tchécoslovaquie³ abolissent la peine de mort pour tous les crimes.

Le Népal abolit la peine de mort pour les crimes de droit commun.

1992 La Suisse et l'Angola abolissent la peine de mort pour les crimes de droit commun.

Le Paraguay abolit la peine de mort pour les crimes de droit commun.

1993 La Grèce, la Guinée-Bissau et Hong Kong abolissent la peine de mort pour tous les crimes.

1994 L'Italie abolit la peine de mort pour tous les crimes.

1995 L'Espagne, Maurice et la Moldavie abolissent la peine de mort pour tous les crimes.

L'Afrique du Sud abolit la peine de mort pour les crimes de droit commun.

1996 La Belgique abolit la peine de mort pour tous les crimes.

(1) La RFA et la RDA ont été unifiées en 1990. La peine de mort avait été abolie en RFA en 1949.

(2) La Slovaquie et la Croatie ont aboli la peine de mort alors qu'elles faisaient encore partie de la république fédérative de Yougoslavie. Ces deux républiques sont devenues indépendantes en 1991.

(3) En 1993, la Tchécoslovaquie s'est divisée en deux États indépendants, la République tchèque et la République slovaque.